TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CAEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 222-1 ;

En application des dispositions du 1er alinéa de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, M. Benoît BLONDEL, Mme Nathalie HAVAS, M. Pierre MARTINEZ, Mme Mireille PILLAIS, Mme Céline ABSOLON, Mme Nathalie GROCH, M. Xavier RIVIERE, Mme Sandra MARLIER et Mme Justine REMIGY sont désignés pour prendre les mesures prévues par les 1° à 7 °du même article.

Fait à Caen, le 1er septembre 2026.

H. ROULAND-BOYER